

AVIS PRÉFECTORAL PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX DES COMMUNES DE DUNKERQUE ET BRAY-DUNES

Articles L.123-1-A à L.123-18, L.562-3, R.562-8 et 9 et R.123-7 à R.123-23 ; du code de l'environnement

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 22/09/2021 une enquête publique aura lieu dans chacune des mairies concernées pendant 33 jours, du lundi 18 octobre 2021 au vendredi 19 novembre 2021 inclus, sur le projet du plan de prévention des risques littoraux par submersion marine, sur les communes suivantes :

- **DUNKERQUE, dans le département du Nord**
- **BRAY-DUNES, dans le département du Nord**

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de DUNKERQUE (Place Charles Valentin, 59140 Dunkerque).

Le commissaire enquêteur désigné par décision n° E21000014/59 du 19 février 2021 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille, est Monsieur Yves REUMAUX.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- **sur support papier :** dans les mairies visées à l'article 1 du présent arrêté, ainsi qu'en Sous-Préfecture de Dunkerque (27 rue Thiers à Dunkerque), aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler ses observations et propositions sur les registres prévus à cet effet.
- **au format numérique :**
 - sur le site internet des services départementaux de l'État dans le Nord, à l'adresse suivante :
<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-PPRL> ;
 - sur un poste informatique, en accès libre, en sous-préfecture de Dunkerque (27 rue Thiers à Dunkerque), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - Sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2645> ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions de la manière suivante :

- **par écrit :** sur les registres prévus à cet effet dans les mairies visées à l'article 1 du présent arrêté ainsi qu'en sous-préfectures de Dunkerque (27 rue Thiers à Dunkerque), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- **par courrier :** envoyé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : « enquête publique sur le projet de PPRL de Dunkerque et Bray-Dunes », à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de Dunkerque (Place Charles Valentin, 59140 Dunkerque).
- **Par voie électronique :**
 - **sur le e-registre dématérialisé :** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2645>
 - **par courriel :** à l'adresse suivante : enquete-publique-2645@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions qui seront reçues verbalement par le commissaire enquêteur seront consignées sur le registre d'enquête.

Les observations et propositions envoyées par courrier au siège de l'enquête seront annexées aux registres d'enquêtes.

Les observations et propositions du public adressées au commissaire enquêteur par voie postale, consignées sur les registres des mairies et reçues par voie électronique (adresse courriel et registre dématérialisé) seront annexées dans les meilleurs délais au registre de l'enquête déposé au siège de l'enquête (Mairie de Dunkerque - Place Charles Valentin, 59140 Dunkerque).

Les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

Date	Horaires	Lieux	Commissaire enquêteur
lundi 18 octobre 2021	09H00 – 12H00	Mairie de Dunkerque	Yves REUMAUX
mardi 19 octobre 2021	09H00 – 12H00	Mairie de Bray-Dunes	
jeudi 21 octobre 2021	09H00 – 12H00	Sous-Préfecture de Dunkerque	
lundi 25 octobre 2021	14H00 – 17H00	Mairie de Dunkerque	
samedi 30 octobre 2021	09H00 – 12H00	Mairie de Dunkerque	
mercredi 3 novembre 2021	14H00-17H00	Mairie de Dunkerque	
vendredi 5 novembre 2021	14H00-17H00	Mairie de Bray-Dunes	
mercredi 10 novembre 2021	09H00 – 12H00	Mairie de Dunkerque	
mercredi 10 novembre 2021	14H00-17H00	Mairie de Bray-Dunes	
vendredi 19 novembre 2021	09H00-12H00	Mairie de Bray-Dunes	
vendredi 19 novembre 2021	14H00-17H00	Mairie de Dunkerque	

Le projet de plan est dispensé de l'évaluation environnementale par décisions du 13 avril 2018 de l'autorité environnementale. Cette décision est consultable sur le site internet des services de l'État dans le département du Nord (1).

Au terme de l'enquête publique, le projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Dunkerque et Bray-Dunes pourra faire l'objet d'une approbation par arrêté préfectoral.

Madame Anne-Gaëlle Paris, responsable de l'Unité Risques et Crises du Service sécurité, risques et crises de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (03 28 03 85 28) est l'interlocutrice technique sur le projet de plan.

Dans délai de 30 j après la fin de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans chaque lieu d'enquête où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables dans le même délai sur le site internet des services de l'État dans le département du Nord (1).

Toute personne intéressée pourra obtenir communication des rapports et conclusions motivées du commissaire enquêteur, en adressant leur demande à Monsieur le Préfet du Nord (direction des sécurités - 12 rue Jean Sans Peur - CS 90003 - 59039 Lille Cedex).

(1) <https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-PPRL>